

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 20 mars 2024 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Était absente : Catherine Léger

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2024-03-3063

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes

Les points 4.7 et 8.12 sont reportés et le point 6.3 est ajouté

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de février 2024 ;

4.2 Adoption du Règlement 2019-562-2 modifiant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues;

4.3 Adoption du Règlement 2024-615 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante à gravier pour le Service de la voirie;

4.4 Adoption du Règlement 2024-616 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le Service de la voirie;

4.5 Modification de la servitude à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 270 118;

4.6 Octroi d'un mandat pour étude de faisabilité, transformation de l'église et presbytère de Saint-Michel;

4.7 Mise à jour des Comités municipaux;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2016-465-5 modifiant le règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Mandat pour l'évaluation de l'entretien des chemins privés;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
- 7.2 Adoption du Règlement 2023-526-1 modifiant le Règlement 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la municipalité de Wentworth-Nord;
- 7.3 Collecte des déchets par pick-up sur le territoire de Wentworth-Nord;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 29 février 2024 ;
- 8.3 Adoption du Règlement n°2022-608-3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n°2022-608 afin d'apporter une modification à la levée des interdictions visant à créer une partie privative à l'intérieur d'un projet intégré;
- 8.4 PIIA 2023-0463 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 448 352, rue Louise;
- 8.5 PIIA 2024-0021 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 530 069, rue du Domaine-du-Mont;
- 8.6 PIIA 2024-0026 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 213, chemin Jackson;
- 8.7 PIIA 2024-0034 – Agrandissement du bâtiment principal au 1500, chemin Notre-Dame Sud;
- 8.8 PIIA 2024-0037 – Agrandissement du bâtiment principal au 2823, chemin Marr;
- 8.9 PIIA 2024-0040 – Reconstruction d'un bâtiment principal au 3316, rue Paradis;
- 8.10 PIIA 2024-0043 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 548 553, chemin Lobel;
- 8.11 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de construction 2024-0025;
- 8.12 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2024-0004;
- 8.13 Renouvellement du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- 8.14 PIIA 2024-0015 et 2024-0017 – Construction de deux garages détachés au 11, chemin Deneault-Gagné;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Rapport du président du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
- 9.2 Rapport du président du Comité loisirs et culture;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

2024-03-3064 3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024.

2024-03-3065 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport salaires nets du mois de février 2024 au montant de 95 344.90 \$;

L'émission des chèques 28050 à 28118 pour les déboursés du mois de février 2024 au montant de 277 709.30 \$;

Les paiements par dépôts directs numéro 972 au 1013 au montant de 661 463.18 \$ et les prélèvements numéro 2029 à 2060 du 1^{er} au 29 février au montant de 85 945.69 \$;

Pour un total de 1 075 463.07 \$ en salaires, déboursés et achats d'immobilisation pour le mois de février 2024.

2024-03-3066 4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-562-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-562 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES TERRAINS VAGUES

ATTENDU l'article 244.65 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord est située hors du périmètre d'urbanisation délimité par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU la présence de plusieurs terrains vagues sur le territoire de la municipalité;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

ATTENDU l'article 1000.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à la municipalité d'imposer une taxe municipale et y prévoir des intérêts, y compris le taux, sur la taxe et les pénalités ainsi que des frais de recouvrement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues le 21 juin 2019;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de modifier le règlement 2019-562;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement donné par madame Catherine Léger, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MADAME KARINE DOSTIE

Mme Dostie explique que le conseil avait pris l'engagement de le retirer et même s'il est avantageux et que le taux est diminué, elle vote contre par principe que ce règlement ne devrait plus exister.

Pour : 4

Mesdames Line Chapados et Colleen Horan et messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Contre : 1

Madame Karine Dostie

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2019-562-2 modifiant le règlement 2019-562 et ses amendements imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues.

2024-03-3067

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-615 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 275 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 275 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE BASCULANTE À GRAVIER POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir du pouvoir au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante à gravier;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2024-615 ont été donné par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil tenu le 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

M. Johnston émet sa dissidence et explique que pour les achats importants, il pense qu'il faut toujours examiner les options d'achat neuf, d'occasion ou de location. Pour ces achats, le Conseil n'a reçu que des informations concernant la possibilité d'acheter du neuf.

Pour : 4

Mesdames Line Chapados, Karine Dostie et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

**Contre : 1
Monsieur Eric Johnston**

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2024-615 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante à gravier pour le Service de la voirie.

2024-03-3068

4.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-616 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 250 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC ACCESSOIRES POUR LES SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir du pouvoir au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour l'acquisition d'une rétrocaveuse avec accessoires;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2024-616 ont été donné par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

M. Johnston émet sa dissidence et explique que pour les achats importants, il pense qu'il faut toujours examiner les options d'achat neuf, d'occasion ou de location. Pour ces achats, le Conseil n'a reçu que des informations concernant la possibilité d'acheter du neuf.

**Pour : 4
Mesdames Line Chapados, Karine Dostie et Colleen Horan et monsieur Régent Gosselin**

**Contre : 1
Monsieur Eric Johnston**

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2024-616 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse avec accessoires pour le Service de la voirie.

2024-03-3069

4.5 MODIFICATION DE LA SERVITUDE À L'ACTE DE VENTE PUBLIÉ AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ARGENTEUIL SOUS LE NUMÉRO 270 118;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est propriétaire d'une partie du fonds dominant, soit le lot 5 830 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, de la servitude de conditions spéciales de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 270 118;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire modifier ce droit de premier refus afin

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

qu'il ne soit applicable que dans certaines situations;

ATTENDU QU'il a été convenu de modifier le droit de premier refus à l'acte de servitude de conditions spéciales de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 270 118 dont la Municipalité est propriétaire d'une partie du fonds dominant, soit le lot 5 830 232 et dont le fonds servant sont les lots 6 588 136, 6 588 137 et 6 588 138, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de modifier le droit de premier refus à l'acte de servitude de conditions spéciales de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 270 118;

D'autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse, ainsi que monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer ledit acte de modification de servitude ainsi que tous les documents requis relatifs à cette modification pour et au nom de la Municipalité.

2024-03-3070

4.6 OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ, TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE ET PRESBYTÈRE DE SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné ses orientations concernant le projet de modernisation de l'église Saint-Michel par voie de résolution 2020-12-1449 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le service professionnel en architecture concernant l'église de Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions;

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels d'architecture de J. Dagenais Architecte + Associés répondait aux exigences et aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat à la firme J. Dagenais Architecte + Associés pour l'évaluation budgétaire et les plans préliminaires concernant l'église de Saint-Michel pour un montant de 26 560 \$ excluant les taxes et tous les autres frais applicables, non reliés à l'offre de service, si requis.

4.7 MISE À JOUR DES COMITÉS MUNICIPAUX

Ce point est reporté

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique demande à Mme Karine Dostie de présenter le rapport.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

2024-03-3071

**5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-465-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-465 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

La conseillère madame Line Chapados

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2016-465-5 modifiant le Règlement 2016-465 concernant la prévention des incendies sur le territoire de Wentworth-Nord sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2016-465-5.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2024-03-3072

6.2 MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

ATTENDU QUE les propriétaires possédant des immeubles sur les chemins privés sont responsables d'assurer leur propre déneigement;

ATTENDU QUE les propriétaires possédant des immeubles sur les chemins représentent environ 38% (339 725 000\$) de la valeur foncière et 33% (1477) des comptes de taxes;

ATTENDU QUE de manière récurrente, les résidents sur les chemins privés font la demande aux élus et à l'administration de trouver des solutions fiscales leur permettant de financer en partie ou en totalité le déneigement de leurs chemins privés;

ATTENDU QUE le sujet du déneigement des rues privées est discuté de manière récurrente ente élus, notamment lorsqu'il est question du budget annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander à l'administration de fournir différentes informations dans le but de nourrir une discussion qui prendra place cet été entre les élus et l'administration. L'objectif de cette réflexion est de positionner si le statut quo doit être maintenu relativement à l'implication de la municipalité dans le déneigement des chemins privés ou si des changements sont envisagés et ce, avant le dépôt du budget 2025.

2024-03-3073

6.3 LOCATION D'UNE NIVELEUSE

ATTENDU la nécessité de procéder au nivelage des chemins municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres pour demander un prix de location mensuel pour la saison estivale 2024 avec l'option 2025 et 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse reçue provient de 9376-7507 Québec

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

Inc pour 4 000\$ pour 2024, 4 100\$ pour 2025 et 4 200\$ pour 2026, prix mensuel taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le directeur général, monsieur Ron Kelley, à signer un contrat avec la compagnie 9376-7507 Québec Inc. pour la location d'une niveleuse pour les périodes estivales 2024, 2025 et 2026.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2024-03-3074

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-526-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-526 CONCERNANT LA PROTECTION ET L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE le 19 avril 2023, la municipalité de Wentworth-Nord a adopté le règlement numéro 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau sur son territoire;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de modifier l'annexe A de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2023-526-1 ont été donné par madame Colleen Horan, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2023-526-1 modifiant le Règlement 2023-526 concernant la protection et l'accès aux plans d'eau du territoire de la municipalité de Wentworth-Nord.

2024-03-3075

7.3 COLLECTE DES DÉCHETS PAR PICK-UP SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré compétence en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'appel d'offres 2024-01-GMR concernant la collecte des bacs roulant et transports des matières résiduelles (déchets, matières organiques et encombrants) a été lancé par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comprends plusieurs options, dont la collecte en pick-up;

ATTENDU QUE la MRC veut connaître l'opinion de la Municipalité quant à la poursuite de la collecte en pick-up sur son territoire;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mentionner à la MRC des Pays-d'en-Haut que la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'option de la collecte par pick-up sur son territoire.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme fait son rapport.

2024-03-3076

8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 29 février 2024 est déposée.

2024-03-3077

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2022-608-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N°2022-608 AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION À LA LEVÉE DES INTERDICTIONS VISANT À CRÉER UNE PARTIE PRIVATIVE À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET INTÉGRÉ

ATTENDU l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire n°2022-608 le 14 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal estime nécessaire de modifier la levée des interdictions visant à créer une partie privative à l'intérieur d'un projet intégré ;

ATTENDU QUE cette exception ne risque pas de compromettre l'atteinte des objectifs et le respect des nouvelles orientations du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 21 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement n°2022-608-3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n°2022-608 afin d'apporter une modification à la levée des interdictions visant à créer une partie privative à l'intérieur d'un projet intégré.

2024-03-3078

8.4 PIIA 2023-0463 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 448 352, RUE LOUISE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2023-0462 vise la construction d'un bâtiment principal résidentiel de deux (2) étages avec rez-de-jardin et un garage attenant sur le lot 6 448 352 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Jackie ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE bien que la volumétrie du bâtiment proposé diffère grandement des bâtiments du secteur, celui-ci sera implanté loin de la rue sur un terrain d'une très grande superficie ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle d'acier prépeinte de couleur « Noir » ;
- Un revêtement mural en bois usiné de couleur « Pruche vieillie » posé à l'horizontale et de couleur « Ébène » posé à la verticale ;
- Un revêtement mural en pierre de couleur « Beige margaux » ;
- Des fascias et soffites en aluminium de couleur « Noir » ;
- Des fenêtres et portes de couleur « Noir » ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage est discret et fonctionnel ;

ATTENDU QU'en se fiant à la perspective visuelle produite par les demandeurs, le bâtiment devrait être peu visible du lac ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent majoritairement au Conseil d'accepter le projet ;

ATTENDU QUE dans le but de réduire la volumétrie du bâtiment et la visibilité du bâtiment dans le paysage, les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent au demandeur de privilégier un garage détaché au lieu d'un garage attenant au bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2023-0462.

Dans le but de réduire la volumétrie du bâtiment et la visibilité du bâtiment dans le paysage, les membres recommandent au demandeur de privilégier un garage détaché au lieu d'un garage attenant au bâtiment principal.

2024-03-3079

8.5 PIIA 2024-0021 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 530 069, RUE DU DOMAINE-DU-MONT

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0020 vise la construction d'un bâtiment principal résidentiel de deux (2) étages sur le lot projeté 6 530 069 du cadastre du Québec, situé dans le Domaine Du Mont (projet intégré d'habitation) ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE la composition architecturale et les matériaux proposés s'harmoniseront bien avec les autres bâtiments ayant déjà été approuvés dans le domaine ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

- Un revêtement de toiture en tôle d'acier de couleur « Noir »;
- Un revêtement mural en panneau d'acier de marque Mac Métal Architectural de couleur « Bouleau fumé » et en brique de couleur « Pierre des champs »;
- Des poutres en bois massif de couleur « Brun »;
- Des fascias et soffites en aluminium de couleur « Noir »;
- Des fenêtres et des portes en aluminium ou en PVC de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil d'accepter le projet conditionnellement à ce qu'une modification soit apportée au plan de manière à retirer les lumières encastrées prévues dans les soffites du toit ;

ATTENDU QUE pour donner suite au commentaire du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur à retirer les lumières encastrées prévues dans les soffites du toit et les a remplacées par des luminaires muraux ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0020.

2024-03-3080

8.6 PIIA 2024-0026 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 213, CHEMIN JACKSON

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0025 vise la construction d'un bâtiment principal résidentiel préfabriqué d'un (1) étage sur le lot 5 588 213 du cadastre du Québec situé sur le chemin Jackson;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE bien son apparence plus moderne, ce bâtiment possédera des matériaux de revêtement extérieur similaire à ceux des bâtiments environnants ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en membrane EPDM de couleur « Noir »;
- Un revêtement mural en bois usiné de couleur « Charcoal » et de couleur « Bois de grève »;
- Des soffites en bois de couleur « Bois beige »;
- Des fascias en aluminium de couleur « Noir »;
- Des fenêtres et portes en PVC de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0025.

2024-03-3081

8.7 PIIA 2024-0034 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1500, CHEMIN NOTRE-DAME SUD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0033 vise l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale droite et le remplacement des modèles de luminaires extérieurs ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE l'architecture de la nouvelle section s'harmonisera bien avec celle du bâtiment actuel ;

ATTENDU QUE l'architecture de la nouvelle section s'harmonisera bien avec celle du bâtiment actuel ;

- Un revêtement de toiture en acier de couleur « Brun métro »;
- Un revêtement mural en déclin de bois posé à l'horizontale de couleur « Plume de corbeau »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Brun »;
- Des fenêtres en aluminium de couleur « Brun commercial »;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est adéquat et que ce bâtiment demeurera très peu visible du lac Notre-Dame en raison de la végétation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil d'accepter le projet, conditionnellement à ce que des photographies du bâtiment actuel soient soumises afin de s'assurer que les matériaux et les couleurs proposées seront identiques à ceux du bâtiment actuel ;

ATTENDU QUE pour donner suite au commentaire du Comité consultatif en urbanisme des photographies du bâtiment actuel ont été soumis ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2024-0033.

2024-03-3082

8.8 PIIA 2024-0037 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 2823, CHEMIN MARR

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0036 vise l'agrandissement du bâtiment principal situé en rive par deux (2) nouvelles sections en cour avant ;

ATTENDU QUE les travaux comprendront également le remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur de la section existante de la résidence (revêtement mural, toiture, soffites, fascias) ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les propositions d'agrandissement s'harmonisent bien avec la section existante du bâtiment ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir granite »;
- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canoxel posé à la verticale de couleur « Granite » et le bas des murs en pierre de béton Airstone de couleur « Spring Creek »;
- Des fenêtres en PVC de couleur « Blanc »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc »;
- Des portes en acier de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'améliorer l'apparence du bâtiment et d'assurer son intégration discrète au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE le demandeur compte peindre le Hangar à bateau (Boathouse) d'une teinte similaire à celle de la résidence afin de s'agencer à la nouvelle couleur proposée pour le bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2024-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

0036.

2024-03-3083

8.9 PIIA 2024-0040 – RECONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 3316, RUE PARADIS

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0039 vise la reconstruction d’un bâtiment principal d’un (1) étage comprenant un rez-de-jardin et une véranda en cour latérale gauche ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE l’architecture du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain à l’emplacement proposé et s’agence à celle des bâtiments avoisinants;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en acier de couleur «Gris»;
- Un revêtement mural en fibre de bois de marque Canoxel de couleur «Gris léger pélican» posé à la verticale;
- Des poutres, poteaux de bois massif et galerie en bois traité de couleur «Bois caramel»;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc »;
- Des portes et fenêtres de couleur «Noir»;
- La porte d’entrée principale de couleur «Bleu marine»;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d’assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l’environnement naturel;

ATTENDU QUE l’éclairage extérieur est discret et fonctionnel;

ATTENDU QUE en raison de la végétation le bâtiment ne sera pas ou très peu visible du lac Argenté;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d’intérêt du Règlement sur les plans d’implantations et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d’accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d’accepter le projet et de permettre l’émission du permis de construction numéro 2024-0039.

2024-03-3084

8.10 PIIA 2024-0043 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 548 553, CHEMIN LOBEL

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2024-0042 vise la construction d’un bâtiment principal résidentiel de deux (2) étages comprenant un abri d’auto

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

attenant sur le lot 6 548 533 du cadastre du Québec situé en bordure du lac Fer à Cheval ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE en raison d'un élément non conforme au projet, cette demande ne comprend actuellement pas la construction du garage et de l'abri d'auto proposée entre la résidence et le garage ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en membrane élastomère de couleur « Gris pâle »;
- Un revêtement mural en bois de couleur « Ecobleach »;
- Des fascias et soffites en acier de couleur « Blanc »;
- Des fenêtres et portes en PVC de couleur « Blanc »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE en raison de la végétation le bâtiment ne sera pas ou très peu visible du lac ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0042.

2024-03-3085

**8.11 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS –
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2024-0025**

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2024-0025 vise la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 5 588 213 du cadastre du Québec situé sur le chemin Jackson;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente puisque ce terrain était anciennement constitué des parties 4B du rang 10 du cadastre du canton de Wentworth et que l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution aux fins de

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 7 % soit en terrain (1 899,93m²) soit en argent pour un montant de 3 749.20 \$;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soit acquittée en argent pour un montant de 3 749.20 \$.

8.12 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2024-0004

Ce point est reporté

2024-03-3086

8.13 RENOUELEMENT DU MANDAT DE CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

ATTENDU QUE le mandat de certains membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU) est venu à échéance le 16 février dernier ;

ATTENDU QUE le règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif en urbanisme numéro 2010-275 prévoit que le mandat des membres peut être renouvelé, par résolution, pour une durée de 24 mois;

ATTENDU QUE les membres concernés ont fait part de leur désir de voir leur mandat renouvelé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de renouveler le mandat des membres suivants au Comité consultatif en urbanisme (CCU) :

- Monsieur Denis Gignac pour le secteur de Saint-Michel ;
- Monsieur John E. Raza pour le secteur de Saint-Michel.

2024-03-3087

8.14 PIIA 2024-0015 ET 2024-0017 – CONSTRUCTION DE DEUX GARAGES DÉTACHÉS AU 11, CHEMIN DENEALT-GAGNÉ

ATTENDU QUE les demandes de permis numéro 2024-0015 et 2024-0017 visent la construction de deux (2) garages détachés en cour avant ;

ATTENDU QUE ces demandes sont assujetties au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments proposés s'agence bien à celle du bâtiment principal et que les matériaux et les couleurs proposés seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en acier de couleur « Brun commercial » ;
- Un revêtement mural en bois de couleur « Brun caramel » ;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Brun

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

commercial » ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée des bâtiments tient compte des caractéristiques topographiques du terrain et que ceux-ci risquent d'être peu visibles à partir du lac Louisa ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil d'accepter le projet, conditionnellement à ce que des informations soient soumises visant à mieux comprendre de quelle façon se fera l'accès au comble pour chacun des garages ;

ATTENDU QUE pour donner suite au commentaire du Comité consultatif en urbanisme, des informations supplémentaires à cet effet ont été soumis ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagne et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission des permis de construction numéros 2024-0015 et 2024-0017.

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 20 mars 2024.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire
à 20 heures 00 minutes

Danielle Desjardins
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général
et Greffier-trésorier